



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

# Profession ÉDUCATION

N° 298 | Novembre-décembre 2024 | 2,50 €

## TRANSITIONS ET SÉCURITÉ NUMÉRIQUES

**Entretien**

**Laëtitia Lechat**  
athlète parasport

## 3 ÉDITO

### Déjouer la démagogie et le populisme

Ces derniers temps, des politiques n'ont pas été avares de propos à l'emporte-pièce...

## 4 ACTUALITÉ

### Le Supérieur fait sa rentrée devant les journalistes

Retour sur la conférence de presse du 18 octobre.

### Nos métiers étranglés

La baisse démographique ne doit pas entraîner l'application aveugle de la règle à calcul.

### Premiers contacts avec les ministres

Un dialogue social difficile.

## 7 DOSSIER

### Transitions et sécurité numériques

Parmi les plus importantes transformations du XXI<sup>e</sup> siècle, les transitions numériques interrogent notre rapport au monde.

## 11 LA CFDT DÉBAT

### Réunion en octobre des conseils fédéral et national de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

Intervention de Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT.

## 14 MILITANT·E·S

### Retours de congrès

Les syndicats de Grenoble et de Montpellier ont acté le changement de nom à l'occasion de leur congrès respectifs.

## 15 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

### La protection fonctionnelle

Longtemps défaillante, la protection fonctionnelle a été récemment codifiée.

## 16 TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Se saisir des enjeux autour de la biodiversité

La biodiversité est à l'honneur cette année, l'occasion de faire le point sur cet enjeu majeur bien souvent oublié.

## 17 PARASPORT

### Biomécanique et ingénierie pour le parasport

L'exemple du Creps de Poitiers où ont été développés des outils d'aide aux sportifs·ves de parasport.

## 18 L'INVITÉE DU MOIS

### Laëtitia Lechat

Athlète parasport, Laëtitia Lechat est également très investie, notamment dans son club sportif, pour toujours plus d'inclusion.

**DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :** Catherine Nave-Bekhti. **RÉDACTEUR·TRICE EN CHEF :** Alexis Torchet et Aline Noël. **SECRÉTAIRE DE RÉDACTION, MAQUETTE :** Christophe Caulier. **RÉDACTION :** Christophe Bonnet, Caroline Brisedoux, Tristan Brams, Dominique Bruneau, Jean-François Debril, Florence Dubonnet, Laurent Kaufmann, Vincent Loustau, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Alexis Torchet. **IMPRESSION :** L'Artésienne — Liévin. **N° CPPAP :** 1025S07555. **ISSN :** 1143-2705. **CFDT Éducation Formation Recherche publiques** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél. : 01 56 41 51 00. Fax : 01 56 41 51 11. Mèl : fede@sgen.cfdt.fr — <http://www.sgen.cfdt.fr>. **PHOTO DE COUVERTURE :** Tstokes. **Pour signaler un changement d'adresse ou pour ne plus recevoir la version papier du magazine Profession Éducation, vous devez vous adresser à votre syndicat.**





**Catherine NAVE-BEKHTI**  
Secrétaire générale

---

## ÉDITO

# Déjouer la démagogie et le populisme

CES DERNIERS TEMPS, DES POLITIQUES N'ONT PAS ÉTÉ AVARES DE PROPOS À L'EMPORTE-PIÈCE, et en total décalage avec les faits, avec nos réalités professionnelles. La CFDT dans son ensemble refuse que les agent·e·s public·que·s soient les boucs émissaires de la dette, c'est le sens de la pétition<sup>1</sup> que vous pouvez faire signer autour de vous. Nous refusons la perspective du passage à trois jours de carence et la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie avec, à la clé, une perte de rémunération de 10 % au-delà des trois jours de carence.

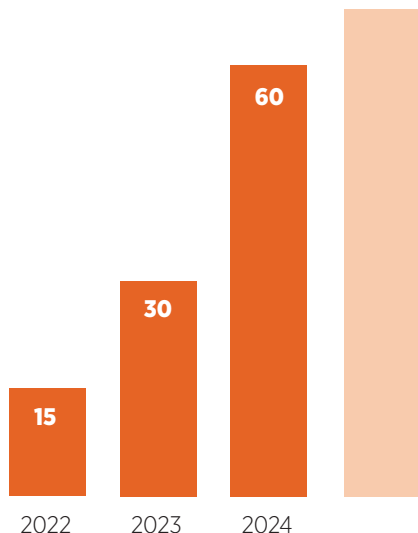
Le ministre de la Fonction publique a déformé éhontément les analyses des rapports de l'Igas et de la DGAFP<sup>2</sup> pour justifier une mesure inique, qui tourne le dos à la volonté affichée par ailleurs de redonner de l'attractivité à nos métiers, de travailler à l'amélioration de la qualité de vie au travail et de la politique de santé et de sécurité au travail. La perte de sens, de vision de l'exécutif pour les agent·e·s public·que·s est totale. Les propos d'estrade illustrent une fois de plus le mépris de nos vécus professionnels, et sont inacceptables. Il nous faut donc sans relâche parler travail pour défendre les travailleur·se·s et ne pas laisser le champ libre à ces *fakes*, permettre à tou·te·s de le faire collectivement dans le cadre syndical au quotidien et dans nos mobilisations, comme celle du 5 décembre pour les fonctions publiques.

19 novembre 2024

<sup>1</sup> <https://urlr.me/25zMp>

<sup>2</sup> Inspection générale des affaires sociales (Igas) et Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) !

Nombre sur 75 d'universités en déficit en 2022, 2023 et 2024.



Source : agence spécialisée AEF.



Retrouvez le dossier de presse de la CFDT éducation Formation Recherche Publiques sur l'Enseignement supérieur et la Recherche : <https://urlz.fr/t7Nw>

Conférence de presse du 18 octobre

# Le Supérieur fait sa rentrée devant les journalistes

Par Christophe Bonnet et Caroline Brisedoux

Les deux secrétaires nationaux en charge du dossier, Caroline Brisedoux et Christophe Bonnet, accompagnés d'une partie des secrétaires fédéraux (Laurent Alexandre, Philippe Antoine, Youssef Ettaï et Thierry Fratti), ont présenté la conférence de presse de rentrée de l'enseignement supérieur et de la recherche de la fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, devant une dizaine de journalistes.

Nous avons partagé nos inquiétudes sur le fonctionnement des instances de dialogue social, et du retard pris dans les contacts avec la nouvelle équipe au ministère.

Puis nous avons abordé les dossiers « au milieu du gué » en cette rentrée 2024. Le déploiement de la loi programmation recherche (LPR) nécessite de continuer les efforts pour l'enseignement supérieur et la recherche alors que le projet de budget ne va pas dans ce sens. L'accélération des déploiements des établissements publics expérimentaux nous interroge fortement. La mise en œuvre des agences de programme est déconnectée des besoins. Le dossier formation des enseignants semble être relancé, en espérant que cette fois-ci les agents seront écoutés.

Enfin, nous avons évoqué nos inquiétudes sur le budget 2025. Que l'on regarde du côté de la vie étudiante, de l'investissement immobilier ou des rémunérations, rien ne va, sans compter l'augmentation du compte d'affectation spéciale Pensions (CAS pension) de 4 points qui va venir encore aggraver la situation.



© Philippe Antoine



## Suppressions de postes Question de démographie, vraiment ?

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, dans une intersyndicale regroupant l'ensemble des organisations syndicales représentatives, a déposé une alerte sociale le 14 octobre suite aux annonces budgétaires du gouvernement, dont la suppression de 3 155 postes dans les écoles. La rencontre qui s'est ensuivie avec le ministère n'a pas donné satisfaction. Contrairement à ce que dit le gouvernement, il ne s'agit pas de suivre la démographie. Car des emplois auraient été créés – et non supprimés – dans le second degré durant ces six dernières années qui ont totalisé 8 865 élèves supplémentaires.

L'intersyndicale reste mobilisée pour obtenir l'annulation des 4 000 suppressions de postes prévues au budget.

• A. T.

Pour en savoir plus :  
<https://urlz.fr/sWpA>

Retrouvez  
toute l'actualité  
sur notre site  
[www.sgen-cfdt.fr](http://www.sgen-cfdt.fr)



## Projet de loi de finances 2025 pour l'enseignement scolaire

# Nos métiers étranglés

Par Catherine Nave-Bekhti

La baisse démographique ne doit pas entraîner l'application aveugle de la règle à calcul, mais permettre de désintensifier la charge de travail des personnels au bénéfice d'un meilleur encadrement des élèves et étudiants.

Avec ce projet de loi de finances, le gouvernement choisit le coup de rabot. Sourd aux attentes des personnels et des usagers pour améliorer la mise en œuvre de l'école inclusive, il supprime 4 000 postes enseignants. Certes, il crée 2 000 postes d'assistant des élèves en situation de handicap (AESH), mais cette mesure ne compense rien – enseignants et AESH travaillant ensemble dans la classe. D'autres mesures vont encore dégrader les conditions de travail. Ainsi, la diminution des dépenses pour la formation continue va altérer les conditions d'exercice des formateurs, réduire l'accès de tous à la formation et intensifier le recours au distanciel à des horaires inacceptables. Outre une alerte sociale intersyndicale (lire ci-contre), nous intervenons auprès du ministère et des parlementaires (hors extrême droite) pour défendre l'ensemble des agents de l'éducation.

Dans le même temps, hélas, le gouvernement multiplie les provocations contre les agents publics : pas de financement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, velléité de passer à trois jours de carence (lire p. 6) avec une perte de rémunération durant les congés de maladie ordinaire...

## En bref

**Jours de carence colère !**  
L'annonce des trois jours de carence pour les fonctionnaires est révélatrice de l'état de la vie politique et du dialogue social : démagogiques et populistes, et encore injustes et inefficaces comme l'ont montré de nombreuses études depuis quinze ans<sup>1</sup>. La CFDT dénonce cette mesure et rappelle qu'elle pénaliserait en premier lieu les femmes, souvent majoritaires dans nos champs professionnels<sup>2</sup>. Mais le plus scandaleux concerne les agents des secteurs où l'employeur ne remplit pas ses nombreuses obligations légales en matière de santé au travail et de médecine de prévention – dispositions prévues dans le décret n° 82-4532 du 28 mai 1982. C'est notamment le cas pour les 700 000 enseignantes et enseignants du scolaire qui ne bénéficient quasiment d'aucune médecine du travail au cours de leur carrière.

Pour la CFDT, c'est trois fois NON! • V. L.

<sup>1</sup> <https://urlz.fr/sZFQ>

<sup>2</sup> <https://urlz.fr/sZgi>

**Pétition pour la complémentaire santé**  
Lors des négociations sur la protection sociale complémentaire, l'employeur public a rejeté des discussions la prise en charge de la carence réclamée par la CFDT. En échange, les garanties statutaires devaient être améliorées, et des garanties complémentaires et additionnelles négociées. Les accords doivent être respectés et les règles d'indemnisation des arrêts maladie ne pas évoluer au détriment des agents publics. Nous demandons le doublement de la participation forfaitaire à la complémentaire santé. Sa mise en place étant reportée de quinze mois (avril 2026), la CFDT revendique une compensation. • L. A.

Pour signer la pétition :  
<https://urlz.fr/t7y4>

Pour en savoir plus :  
<https://urlr.me/AzcrPG>

## En bref

### La transition écologique à l'école

**La commission spécialisée sur la transition écologique** (créée par l'arrêté du 12 juillet 2024, suite à la délibération du Conseil supérieur de l'éducation du 3 avril 2024) s'est enfin réunie le 8 novembre. Nous y portons, avec la Fep-CFDT, nos revendications fédérales et confédérales.

Après cette première réunion pour s'organiser et faire le point sur ce qu'en attend chaque organisation, on va pouvoir entrer dans le vif du sujet. • **T. B.**

### La CFDT combat les VDHAS

**Le long combat associatif et syndical** (de la CFDT en particulier) a débouché sur le décret du 13 mars 2020 (complété par l'arrêté du 31 juillet 2023) qui impose aux employeurs publics des dispositifs de signalement spécifiques pour les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (VDHAS). Un référent dédié est nommé parmi les représentants du personnel de la formation spécialisée compétente. Chaque agent doit être informé et pouvoir en bénéficier.

Quatre ans plus tard, la mise en œuvre est très variable dans nos champs de représentation, notamment à l'Éducation nationale. Lors d'un récent groupe de travail ministériel, la CFDT a été force de proposition pour l'élaboration d'un support d'information aux 1200 000 agents de ce ministère. Diffusion prévue courant 2025 • **V. L.**  
Pour en savoir plus : <https://urlz.fr/sZcA>

### Violences sexuelles et sexistes Nous devons être exemplaires!

Vous avez une interrogation sur ces sujets? Vous souhaitez signaler une situation dans le cadre de votre activité syndicale?

Pour cela, une seule adresse : [stopVSS@sgen.cfdt.fr](mailto:stopVSS@sgen.cfdt.fr)

Pour en savoir plus : « Le Sgen-CFDT s'engage contre les VSS », <https://urlz.fr/jKyH>

*2 traits pour l'égalité*

### Premiers contacts avec les ministres

## Un dialogue social difficile

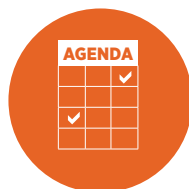
Par Catherine Nave-Bekhti

La rencontre avec les organisations représentatives des personnels n'est pas dans les priorités de tous les ministres : déplacées à plusieurs reprises, les audiences avec Annie Genevard, pour l'enseignement agricole public, et avec Gil Averous, pour Jeunesse et Sports, n'ont pas encore eu lieu.

À l'Éducation nationale, avec deux ministres (Anne Genetet et Alexandre Portier), il n'est pas évident de saisir les lignes de partage, les compétences exclusives ou partagées. Il y a du dialogue, mais il ne produit rien de bon pour les personnels et pour le système éducatif, et le « choc des savoirs », auquel nous sommes opposés, se poursuit.

À l'Enseignement supérieur et la Recherche, Patrick Hetzel a tardé à proposer une rencontre. L'écart entre l'entretien avec la CFDT et la présentation de sa feuille de route montre que la loyauté du dialogue social n'est pas au rendez-vous.

Les décisions budgétaires du gouvernement font peser la résorption de la dette sur les agents et les services publics. Partout, les conditions de réalisation des missions de service public risquent de se dégrader, au détriment des personnels et des usagers... sans que le gouvernement assume cette réalité devant la population.



(citoyenneté, coopération, démocratie, solidarité...), de la maternelle au lycée, à travers des ateliers dédiés, la rencontre d'acteur-trice-s de l'ESS, l'organisation d'une action solidaire et durable...

<https://lesper.fr/inscription-mon-ess-a-lecole/>

**Du 09 | 01 au 08 | 02 2025**

### INSCRIPTION À LA SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE\*

Cette 36<sup>e</sup> édition, qui se déroulera du 24 au 29 mars 2025, aura pour thème « Où est l'info ? ».

Toutes les infos à la source : [www.clemi.fr/actions-educatives/semaine-de-la-presse-et-des-medias](http://www.clemi.fr/actions-educatives/semaine-de-la-presse-et-des-medias)

**Du 25 au 30 | 03 2025**

### SEMAINE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE À L'ÉCOLE

Opération pour découvrir l'économie sociale et solidaire et faire vivre ses valeurs

### Préparez votre départ

#### à la retraite

**VOUS PARTIREZ EN RETRAITE À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025?** Il est temps de consulter votre compte retraite sur le site info-retraite pour connaître toutes les caisses auprès desquelles vous avez acquis des droits et auprès desquelles déposer une demande. Pour la retraite de la fonction publique, connectez-vous à votre espace personnel sur le site de l'Ensap. Il existe une messagerie sécurisée pour toutes les questions relatives à votre retraite. Consultez le flyer téléchargeable sur le site du Service des retraites de l'État : <https://urls.fr/ewapvc> • O. N.



# DOSSIER

## Transitions et sécurité numériques

Réalisé par Christophe Bonnet, Florence Dubonnet et Laurent Kaufmann.

---

Les transitions numériques comptent parmi les plus importantes transformations à l'œuvre au XXI<sup>e</sup> siècle. Si elles prennent des formes diverses, toutes interrogent notre rapport au monde et à la société que nous voulons construire.

Elles interrogent, par exemple, l'inclusion – car il y a aussi des exclu-e-s du numérique –, nos manières de travailler, nos relations au collectif, l'écologie...

Ce dossier aborde plus particulièrement la question de la sécurité et de l'insécurité dans ces transitions auxquelles nous faisons face au travail et dans la gouvernance de nos ministères. Un sujet, aussi, profondément syndical !

## Universités et sécurité informatique



© Kalih / Pixabay

Les récentes cyberattaques subies par des universités<sup>1</sup> ont eu des conséquences majeures sur le service rendu et sur le travail des agents. Pourtant, la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche était plutôt mieux préparée que les autres services publics à la transition numérique : c'est par elle qu'Internet était arrivé en France, dès la fin des années 1980, avant de se diffuser dans le grand public. Les services informatiques des universités avaient un solide bagage professionnel, issu de leurs contacts avec le monde de la recherche; et leurs ingénieurs avaient conservé une solide culture du « faire » plutôt que de dépendre exclusivement de compétences externes.

Force est de le constater : cet avantage initial s'est largement érodé au cours des vingt dernières années. D'abord, parce que, comme pour toutes les fonctions support, les moyens disponibles n'ont pas progressé au même rythme que les besoins. Ensuite, parce que le défaut d'attractivité de ces métiers s'est largement aggravé : stagnation des rémunérations indiciaires, indemnitaire insuffisant et illisible<sup>2</sup>. Les recrutements de contractuels se sont multipliés, augmentant d'autant la vitesse de rotation des agents sur les postes.

Les directions des systèmes d'information se trouvent donc aujourd'hui bien en deçà des effectifs minimum qui leur seraient nécessaires, alors que la charge de travail augmente, et que le caractère indispensable des ressources numériques les soumet toujours plus à une obligation permanente de résultat. C'est à ce déséquilibre qu'il convient en urgence de répondre si l'on veut prévenir de futures attaques contre les systèmes d'information des universités. • C. B.

<sup>1</sup>Paris-Saclay en aout et Paris I – Panthéon-Sorbonne en octobre derniers. Cf. « Sécurité des SI, saison 2. La cybersécurité au cœur de la stratégie de l'ESRI », *La collection numérique*, # 31 – février 2024, Amue, <https://urlz.fr/t5PO>

<sup>2</sup><https://urlz.fr/t5Pm>

LA GRANDE PROMESSE DU NUMÉRIQUE EST LE PROGRÈS. Si certains de ses apports sont indéniables, il comporte aussi de nombreux écueils...

### INSÉCURISATION(S)

L'arrivée de nouveaux outils peut, certes, se faire naturellement (le livret scolaire du lycée a avantageusement remplacé les dossiers papier), mais dans de trop nombreux cas, des transitions du travail par le numérique, mal pensées et mal accompagnées, insécurisent les agents. « J'avais l'impression de ne plus rien connaître de mon métier, moi qui me sais expert dans mon domaine », témoigne un fondé de pouvoir confronté au passage à Op@le, le nouvel outil de gestion comptable et financière des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Une application dont les objectifs sont, selon le ministère, de faciliter le travail des utilisateurs, d'améliorer la sécurité des processus et du cadre technique, et de renforcer la qualité « métier » (sécurisation des échanges de données entre applications, meilleure traçabilité des opérations...). Or, confiée essentiellement à des sociétés externes, la conception d'Op@le, avec ses nombreux bugs

malgré un développement sur le temps long et un déploiement pensé en phases successives, a mis à mal plusieurs milliers de personnels. De même, la mise en place de l'application RenoiRH pour la gestion des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé, faute d'avoir anticipé les changements qu'elle allait entraîner dans la manière de travailler, a rudement éprouvé les services RH des rectorats. Ce qui est également insécurisé, c'est le service rendu (par exemple avec RenoiRH, décalage de la paie pour des contractuels). Finalement, l'outil de travail empêche parfois le travail ! La liste malheureusement s'allonge car, avec des nuances, on pourrait citer Lien, le logiciel infirmier de l'Éducation nationale; Esculape, celui des médecins scolaires; OSE en université, ou encore Siham.

### LÀ OÙ LE BÂT BLESSE

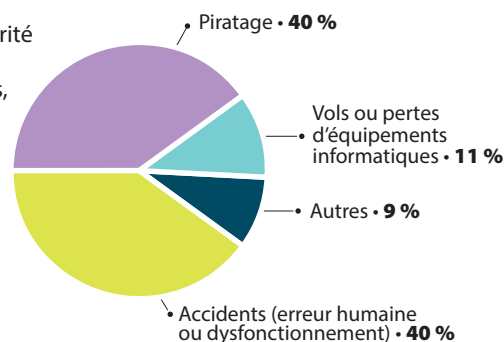
Ce qui est en cause est à analyser au plus près de la réalité : comment se fait le développement d'une application et quelle place est donnée aux utilisateurs lors de sa conception ? Quel accompagnement des équipes ? Quelles formations adaptées – tout changement étant du travail en plus ?

### Origines des violations de données dans les établissements de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis 2018.

D'après la Cnil, les incidents de sécurité frappent les établissements de tous types et de toutes tailles, universités, grandes écoles ou organismes de recherche.

Sur les 17 500 violations de données qui lui ont été notifiées depuis 2018, 380 (environ 2%) concernaient directement un établissement d'ESR.

Source : *La collection numérique* #31 (cf. références ci-contre), page 26.







© Gerait / Pixabay

## Les personnels des directions des systèmes d'information alertent sur les risques de cyberattaque.

Parfois, le souci est aussi qu'un logiciel a deux objectifs : servir le travail et le pilotage. Or, souvent, il ne fait bien ni l'un ni l'autre !

En tant qu'organisation syndicale, nous pouvons agir sur tous ces aspects, depuis l'équipe de travail concernée jusqu'aux niveaux académique et national.

Et, au-delà de ces applications, chacun doit s'interroger sur les outils utilisés au quotidien : ont-ils bousculé mon travail, dans quelle mesure ? M'ont-ils apporté plus de confort, de meilleurs traitements des infor-

mations, un allègement de ma charge de travail ?

### QU'EN EST-IL DES DONNÉES ?

Les Gafam ont fait des données un objet de commerce à échelle mondiale. Dès lors, les enjeux en sont à la fois commerciaux et politiques. En effet, qu'il s'agisse des données propres aux agents ou de celles nécessaires à l'accomplissement de nos missions de service public, la question se pose de leur stockage, de leur usage et de leur protection.

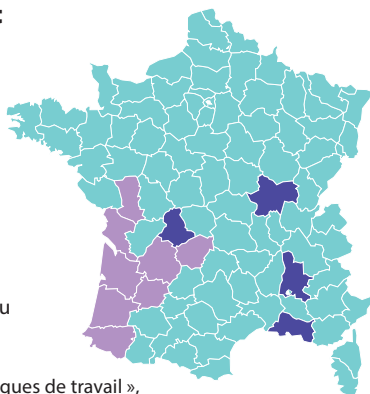
Cet été, un incident majeur de la sécurité des accès aux systèmes d'information a eu lieu à l'université Paris-Saclay (lire p. 8). Le cas n'est pas isolé. Les personnels des directions des systèmes d'information (DSI) alertent sur ces risques de cyberattaque et sur l'augmentation nécessaire des niveaux de sécurisation des accès. Nous sommes ainsi de plus en plus souvent soumis à une double authentification pour rejoindre nos univers professionnels numériques.

Nous pouvons aussi nous interroger sur la manière dont l'État s'assure de la sécurité des données qui concernent les usagers, et en premier lieu les élèves. Ainsi l'application Pronote, malgré l'entrée de Docaposte dans sa gouvernance, est-elle complètement sécurisée ? Est-il normal que l'emploi du temps, donnée centrale de la vie des EPLE, dépende quasi entièrement de la société privée Index Éducation ? Ce logiciel renforce aussi le contrôle des EPLE sur la mise en œuvre des réformes, par exemple les groupes de niveaux et de renforcement de courte durée. On est loin de l'École de la confiance.

En matière de ressources humaines, la Cour des comptes s'inquiète de l'arrivée de Virtuio, un logiciel de gestion des recrutements contractuels : « La solution d'hébergement offerte par le prestataire repose sur une entreprise états-unienne ; il ne peut dès lors être totalement exclu que des données à caractère personnel soient stockées ou transitent hors du territoire de l'Union européenne, ou encore qu'en application de la législation des États-Unis, le prestataire fasse l'objet d'une injonction de communication des données qu'il héberge de la part des autorités de cet État ». Même si un accord, permettant d'assurer un équivalent de notre RGPD, fait dire à la Cour que le ministère de ●●●

### Cartographie du déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les collèges publics à la rentrée scolaire 2023.

- 80 % - 100 %  
Déploiement massif
- 1 % - 79 %  
En cours de déploiement
- 0 %  
Pas de projet ENT ou inconnu



Guadeloupe



Martinique



Réunion



Guyane



Mayotte



Saint-Pierre et Miquelon



Wallis et Futuna



Polynésie française



Nouvelle Calédonie



« L'état du déploiement des espaces numériques de travail », Eduscol : <https://urlz.fr/endD>



## Laurent Kaufmann\* “l’informatique est partout à l’École”

\* PERSONNEL DE DIRECTION ET SECRÉTAIRE FÉDÉRAL  
DE LA CFDT ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES.



l’Éducation nationale et de la Jeunesse est « potentiellement exposé à un risque d’image », on peut se demander si le risque ne va pas au-delà.

En tant qu’organisation syndicale, nous avons notre mot à dire sur tous ces sujets de gouvernance des systèmes d’information – notamment via les comités sociaux d’administration (CSA).

### UN SUJET RH

Piloter ces systèmes demande une haute technicité et de l’expertise. Or, les DSI peinent à recruter. Les niveaux de rémunération indiciaire et indemnitaire pour les titulaires n’attirent pas, surtout en début de carrière. Le recrutement de contractuels n’est pas plus simple, les salaires peinant à suivre le marché. L’appel à des sociétés externes est aussi de plus en plus répandu. Il y a donc un sujet RH, qui touche d’ailleurs tous les métiers de l’informatique.

Sur ces sujets, comme sur d’autres, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques continue d’interroger ce que cela produit à la fois sur le travail et sur le service public. À nous de faire que le numérique soit d’abord un outil de progrès pour toutes et tous.

<sup>1</sup> « La fonction ressources humaines au ministère de l’Éducation nationale », rapport public thématique de la Cour des comptes, octobre 2024, p. 100 et 101, <https://urlr.me/PEJaTw>

### Quels sont les principaux risques en matière de sécurité informatique ?

● Le risque majeur dans les établissements publics locaux d’enseignement (EPL) provient de l’utilisation de bases de données contenant des informations personnelles, parfois sensibles (données médicales). De plus, les usagers (professionnels, parents, élèves) ne sont pas également sensibilisés aux risques et sont souvent très peu formés.

Aujourd’hui, quasiment tous les collèges et lycées publics utilisent des espaces numériques de travail (cf. carte p. 9), en général interfacés avec des logiciels de gestion des notes et des absences (majoritairement Pronote). Ces outils permettent à tous les personnels de communiquer au quotidien, et aux familles de suivre la scolarité de leurs enfants. S’y ajoutent aussi les applications pour la saisie des demandes de bourse ou des vœux d’orientation. Bref, l’informatique est partout à l’École. Le premier risque réside donc dans la méconnaissance des usagers de la charte informatique que tout établissement doit faire connaître. L’accès à ces outils (qu’il s’agisse de maîtriser suffisamment l’écrit ou de disposer du matériel informatique) est un écueil important. Il désavantage les familles défavorisées.

### Qui gère ces risques et comment ?

● Le premier responsable du bon usage et du respect des données est bien sûr le chef d’établissement. Ce qui peut parfois être un peu écrasant. Le risque n’est pas qu’interne : la menace d’alerte à la bombe, d’attaque terroriste (provenant aussi bien d’élèves que d’éléments extérieurs pour déstabiliser les établissements) peut être si forte qu’au moment des épreuves d’examen, il a pu être décidé de couper l’accès aux outils de messagerie. En cas de mésusage des outils ou de fuite des données, la Cnil peut être saisie et elle

peut mettre en demeure l’établissement de se conformer aux règles de droit.

### Qu’en est-il de la formation ?

● Le temps étant compté dans les EPL, il est complexe de mettre en place de la formation adaptée à la gestion des outils de communication numérique et à leurs risques. C’est cependant indispensable car le numérique est maintenant partout dans la vie des usagers, parfois pour le pire (harcèlements, conflits graves entre élèves...). La pression scolaire peut aussi être renforcée par un usage irraisonné du suivi des notes, notamment lors des paliers d’orientation.

Cette formation, qui peut être dispensée par le référent numérique en établissement, représente un temps de travail important, et avec la baisse des dotations, il devient de plus en plus délicat de trouver des personnels motivés.

### Quel est ton point de vue en tant que militant ?

D’un point de vue syndical, le numérique est une bonne occasion de parler du travail des agents et des élèves. Les applications informatiques, censées améliorer le quotidien, renforcent souvent la dégradation des conditions de travail ou de l’accès au droit des usagers. L’application Op@le a désorganisé profondément la vie des établissements. D’abord des services de gestion mais aussi des usagers en retardant le paiement des bourses ou en empêchant la tenue de voyage pédagogique. Et que dire de l’accord Télétravail qui peine à se mettre en place, notamment en raison de l’absence de matériel informatique. La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques est en pointe sur ces combats pour une amélioration des conditions de travail de tous les acteurs de la communauté éducative.

Retour sur le 2 octobre 2024

# & Conseil fédéral & conseil national

## de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

**Le 2 octobre dernier, les conseils fédéral et national de notre fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques se sont réunis pour débattre avec Marylise Léon, la secrétaire générale de la confédération CFDT.**

Cet échange est l'occasion de rappeler les règles de notre fonctionnement démocratique. La CFDT est construite sur le principe du fédéralisme, lui-même guidé par des principes forts : la souveraineté, la délégation et la subsidiarité.

### LA SOUVERAINETÉ

Le premier de ces principes, la souveraineté, implique que chaque structure détermine, dans son champ d'activité géographique et professionnelle, sa politique et son activité. Ainsi, chacune décide de son budget, élit ses responsables, élabore ses politiques de formation, d'information, d'action revendicative, de développement. C'est au niveau du syndicat que réside la souveraineté de base. Toutefois, cette autorité n'est pas une autorité absolue.

### LA DÉLÉGATION

En effet, selon le second principe, celui de la délégation, chaque structure accepte de remettre une part de sa souveraineté aux instances fédératives pour tout ce qui n'est pas de sa compétence

directe ou qui dépasse son champ d'activité. Jamais un syndicat, une union régionale ou une fédération n'est dessaisi d'une question. Mais si cette question dépasse son champ de compétence, le positionnement est élaboré par les différentes structures qui ont leur mot à dire. Une fois voté, ce positionnement engage l'ensemble des structures concernées. La confédération CFDT porte les positionnements interprofessionnels qui concernent l'ensemble de l'organisation syndicale.

Sur toute question générale, chaque structure a son mot à dire. Elle l'exprime dans le cadre et durant le temps du débat. Mais la décision ultime appartient à l'ensemble – et engage ainsi l'ensemble. Le principe de délégation permet d'articuler la souveraineté relative des différentes structures et la prise de décisions cohérentes pour leur ensemble. Dans l'intervalle des congrès, un mécanisme de délégation permet à des représentants de chaque structure CFDT de la représenter, de parler, intervenir et participer en son nom à la prise de décision collective. Pour notre fédération, c'est le rôle du conseil fédéral. Les structures CFDT s'inscrivent dans des relations d'interdépendance et de responsabilités réciproques. Faire vivre notre fédéralisme de manière opérationnelle nécessite confiance, partage et mise en commun. Le conseil national, qui réunit les secrétaires généraux et générales



© Alexas / Pixabay

de syndicats, y contribue par sa fonction de coordination de l'activité de la fédération et des syndicats.

### LA SUBSIDIARITÉ

Le principe de subsidiarité induit que c'est la structure la plus en proximité qui assume la responsabilité de ses actions dans ses domaines de compétence et son champ d'activité mais que, quand elle rencontre des problèmes pour agir, les autres structures ont la possibilité d'intervenir, en concertation avec elle.



## Venue débattre avec les élu-e-s des conseils fédéral et national, la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, a introduit son intervention par un rapide exposé des actualités de la CFDT dont nous vous présentons un florilège.



© Joseph Melin

**"Je ne fais pas un déplacement sans qu'on me parle du pouvoir d'achat."**

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.** Le choix qu'a fait la Confédération de s'inscrire dans la continuité de son histoire – donc de s'engager durant les élections pour la lutte contre les idées d'extrême droite –, faisait partie des priorités fixées par le congrès de Lyon en 2022. Force est de constater que notre action a été utile. [...] Au niveau confédéral, nous avons arrêté toute activité militante syndicale habituelle pour soutenir les différentes organisations qui menaient des actions de proximité sur l'importance du vote aux élections législatives, en nous disant que le temps n'était pas tant de débattre du bienfondé d'une dissolution que de faire en sorte que les citoyennes et les citoyens ne fassent pas le choix de l'extrême droite, en pointant les dangers qu'elle représente.

**RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE.** On lui a remis fin septembre un document sur l'ensemble des points qui nous semblaient urgents. On a par exemple intégré et pointé le risque d'effondrement de

la Nouvelle-Calédonie, en situation dramatique depuis plusieurs mois. On a précisé les besoins et les attentes du monde du travail vis-à-vis des responsables politiques, et alerté sur le creusement de la crise politique [...]. L'idée était de dire qu'il fallait travailler sur le fond, mais aussi qu'il fallait changer la façon de travailler avec nous et prendre en compte, réellement, la parole et les propositions de la société civile.

**POUVOIR D'ACHAT.** Je ne fais pas un déplacement sans qu'on me parle du pouvoir d'achat. C'est à la fois une question de salaire, de reconnaissance des compétences, de difficulté à boucler les fins de mois du fait d'une augmentation des postes incontournables : logement, transport... Cela fait partie des sujets sur lesquels – y compris dans les fonctions publiques – nous sommes mobilisés en priorité.

**REPENSER LE TRAVAIL POUR NE PLUS LE SUBIR.** Il y a une attente de moins de verticalité, de plus de « sur mesure » avec la possibilité d'avoir des adaptations locales, de travailler sur l'organisation du travail. [...] Car s'il

peut être une source d'épanouissement, de sociabilité, il peut aussi rendre malade, il peut user physiquement et mentalement, il peut tuer. Aussi, il faut pouvoir mettre en place des mesures de prévention. En matière de pratique managériale – j'imagine là encore que ce sujet vous tient à cœur –, en tant que syndicaliste, on voit rarement pire organisation du travail et du management que dans les fonctions publiques. Cela a été un révélateur au moment du Covid. Il y a pour notre syndicalisme un enjeu fort à porter la question de la négociation collective au plus près de ce que vit la communauté d'éducation. C'est là qu'on sera utile et qu'on pourra changer la vie des personnes qu'on représente.

**TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE.** Le Premier ministre mettant la dette budgétaire au même niveau que la dette écologique, la CFDT attend de voir ce qui va en découler concrètement. Néanmoins, cela reste un sujet de préoccupation : le changement climatique est là, à l'œuvre. Les collègues syndicalistes italiens ou d'Europe de l'Est témoignent qu'ils ont connu des épisodes absolument catastrophiques cet été. Ces épisodes vont se renouveler, ils vont s'intensifier. Le monde du travail va être confronté à des enjeux majeurs et il va falloir qu'on réussisse à passer d'une culture de la gestion de crise à une réelle culture de prévention et d'adaptation du monde du travail à tous ces dérèglements – en plus de porter l'effort sur la décarbonation de l'économie et de nos modes de production, de transport, de consommation...

**ENJEUX POUR LA DÉMOCRATIE.** Plus que jamais, on a besoin de syndicats forts et d'acteurs de la société civile pour continuer de faire vivre la démocratie et la renforcer. Je pense que c'est aussi une attente citoyenne. Il y a parmi les citoyens et les citoyennes beaucoup plus de désillusions aujourd'hui qu'il y a quelques mois. C'est un ressenti éprouvé lors des journées de l'opération CFDT « Réponses à emporter ». Cela signifie qu'il faut continuer de porter cet exercice de la démocratie tel qu'on l'incarne, que tout ne peut pas être décidé dans un ministère ou à Matignon, et qu'il faut pouvoir faire vivre et respirer la société civile.

## "Il y a pour notre syndicalisme un enjeu fort à porter la question de la négociation collective au plus près de ce que vit la communauté d'éducation."

**LES JEUNESSES.** Cet enjeu démocratique réside aussi dans la discussion que nous souhaitons ouvrir avec le patronat sur les jeunes. Nous avons un rôle à jouer, notamment dans la façon dont on peut impliquer les entreprises dans les stages. La moitié seulement des élèves de seconde ont eu un stage de 15 jours. Parmi ceux qui n'ont pas trouvé, c'est souvent parce que leur famille ne dispose pas de réseau. Il y a une responsabilité des entreprises à davantage jouer le jeu, à être plus ouvert sur ces jeunes.

**LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL.** L'action pour la démocratie au travail est une réflexion engagée dernièrement en intersyndicale. J'ai beaucoup été alertée pendant l'entre-deux-tours, notamment par des délégués syndicaux totalement désarmés face à des expressions qu'ils n'avaient jamais entendues sur leur lieu de travail, face à des agressions de salariés [...]. La pire des choses serait de minimiser ces comportements et de ne pas soutenir les victimes. Avoir des formations communes sur ces agissements en tant qu'employeur, représentant du personnel ; mener des actions concrètes de lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur les lieux de travail... toutes les organisations ne seraient pas forcément partantes, mais en tout cas qu'on y travaille de concert, cela me semble important.

## "L'action pour la démocratie au travail est une réflexion engagée dernièrement en intersyndicale."



Changement de nom

# Retours de congrès

Par Alexis Torchet

Le 17 mai dernier, les syndicats réunis en congrès à Lorient ont adopté le changement de nom de la fédération de Sgen-CFDT en CFDT Éducation Formation Recherche Publiques. À cette date, 23 syndicats ont programmé un congrès d'ici la fin de l'année 2025 pour se prononcer sur l'évolution de leur propre dénomination. Retours sur les deux premiers congrès à s'être réunis le 15 et le 17 octobre, à Grenoble et à Montpellier.

## GRENOBLE

« Le Sgen-CFDT Académie de Grenoble est devenu la CFDT Éducation Publique Académie de Grenoble le 15 octobre 2024. Notre conseil syndical avait hâte de changer de nom pour plusieurs raisons. Tout d'abord, pour être rapidement en cohérence avec le nouveau nom de la fédération, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques.

Et, enfin, pour aller au bout du processus de changement de



nom. Il y a plusieurs années, cette question de la mise en avant de la CFDT dans le nom a surgi, et elle a mûri à l'occasion de plusieurs congrès fédéraux, jusqu'à devenir une évidence, en particulier suite au mouvement des retraites. Sans rien renier de son histoire, le Sgen gagne ainsi en lisibilité et franchit une étape nécessaire. Concrètement, et pour ce qui concerne le syndicat de l'académie de Grenoble, le conseil syndical a convoqué un Congrès extraordinaire en visio, et a arrêté le nom et le logo proposés. Des assemblées générales (AG) d'antennes territoriales se sont tenues en format hybride en septembre, permettant ainsi aux adhérentes et aux adhérents d'échanger et de s'approprier ce changement. Les AG puis le congrès ont entériné – à une très large majorité – le nouveau nom proposé. Ce congrès a aussi permis un temps d'échanges sur l'actualité revendicative et syndicale avec Lætitia Aresu, secrétaire nationale qui suit notre syndicat.

Bien sûr, il va falloir un peu de temps pour que ce nouveau nom entre dans les habitudes – d'ailleurs sans doute plus pour nous, en interne, car la CFDT dans l'éducation, cela fait déjà un moment que c'est notre identifiant reconnu. Pour les prochaines élections professionnelles en particulier, le message sera simple et clair : votons toutes et tous pour la CFDT! » *Muriel Salvatori, secrétaire générale de la CFDT Éducation Publique Académie de Grenoble*



## MONTPELLIER

« En mai dernier, le congrès fédéral de Lorient a entériné le changement de nom du syndicat : le Sgen-CFDT est devenu la CFDT Éducation Formation Recherches Publiques. Au Sgen Languedoc Roussillon, les militantes et les militants étaient impatients de décliner le changement fédéral à notre échelle locale, ressentant vivement l'intérêt d'être plus directement associés à la bien connue CFDT, un enjeu fort pour nous en vue des élections de 2026! Nous avons donc invité nos adhérentes et nos adhérents à se prononcer sur le changement de nom. Notre congrès extraordinaire a eu lieu le 17 octobre dernier et nos adhérents ont choisi parmi trois propositions : le Sgen-CFDT de l'académie de Montpellier est devenu la CFDT Éducation Formation Recherches Publiques Occitanie Montpellier! Ce choix met bien entendu en avant la CFDT, mais aussi l'identité géographique de notre syndicat. Vive la CFDT Éducation Formation Recherches Publiques Occitanie Montpellier! » *CFDT Éducation Occitanie Montpellier*

Exposition à des atteintes volontaires à l'intégrité

# La protection fonctionnelle

Par Vincent Loustau

La protection fonctionnelle des agent-e-s public-que-s a longtemps été défailante. Les assassinats de Samuel Paty et de Dominique Bernard, et son intégration dans le Code général de la fonction publique (CGFP) ont changé la donne.



La protection fonctionnelle est stipulée dans les articles L134-1 et suivants du CGFP<sup>1</sup> et précisée par la circulaire du 2 novembre 2020<sup>2</sup>. Tous les agents publics (titulaires, contractuels, stagiaires et anciens agents) en bénéficient dans le cadre de leurs fonctions. Elle concerne des situations en relation avec des usagers, ou entre agents quel que soit le niveau hiérarchique.

## POUR QUELS FAITS ?

L'agent public bénéficie de la protection fonctionnelle s'il ou elle subit des atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne – injures, menaces, harcèlement, diffamations, outrages, agissements sexistes ou sexuels, violences. La collectivité employeur est tenue de réparer le préjudice qui en a résulté. Elle peut également exercer une action contre le ou les auteurs en se constituant partie civile. Sauf en cas de faute personnelle détachable de ses fonctions, l'agent bénéficie de la protection quand il est poursuivi par un tiers devant une juridiction civile pour faute de service, ou devant une juridiction pénale pour faute personnelle. Dans ce

dernier cas, il en bénéficiera dans les mêmes conditions s'il est convoqué comme témoin assisté ou en audition libre.

## DANS QUELS DÉLAIS ?

Longtemps, les délais de réponse à la demande de protection ont été inadaptés, menaces, agressions, violences nécessitant des mesures immédiates. Suite à l'assassinat de Samuel Paty en octobre 2020<sup>3</sup>, elle est maintenant accordée immédiatement en cas d'urgence : « Lorsqu'elle est informée, par quelque moyen que ce soit, de l'existence d'un risque manifeste d'atteinte grave à l'intégrité physique de l'agent, la collectivité publique prend, sans délai et à titre conservatoire, les mesures d'urgence de nature à faire cesser ce risque. [...] Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque » (art. L134-6 du CGFP). La protection s'applique alors sans demande expresse de l'agent.

## QUELLES MESURES DE PROTECTION ?

Il n'existe pas de liste d'actions possibles. L'employeur ou l'autorité compétente sont tenus de prendre toutes les mesures adaptées à la nature de la menace ou de l'attaque dont un agent est victime. Ils ne peuvent s'y soustraire ou mettre en œuvre des mesures insuffisantes ou inadaptées, sous peine d'être sanctionnés par le juge et de voir leur responsabilité engagée.

## UNE PROTECTION À DEMANDER OU DE DROIT ?

Jusqu'en 2020, elle devait être expressément demandée. Depuis, le CGFP semble indiquer qu'elle est de droit et s'applique

automatiquement dès que l'administration est informée des faits. Le seul cas de demande expresse pour en bénéficier concerne les ayants droit, les conjoints et concubins – pas les agents (L 134-7). Pourtant, les documents et informations en ligne de l'administration exigent toujours une demande formelle, pour les agents de l'Éducation nationale via l'application Colibri). Pour la CFDT, cette exigence est abusive et restrictive. Elle peut en effet être dissuasive pour les agents. Par exemple, il est inadmissible qu'une situation de harcèlement sexuel portée à la connaissance de l'administration ne fasse pas l'objet de mesures de protection immédiate. Nous continuons d'interpeler le ministère à ce sujet. En attendant que cette ambiguïté soit levée, nous recommandons aux agents de continuer à faire une demande expresse quand les circonstances le permettent.

La CFDT réclame également une meilleure information pour les personnels et une formation adaptée pour les encadrants et les assistants de prévention, premiers interlocuteurs des agents. Ces actions doivent être à la mesure des enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail que cette protection entraîne pour les agents.

<sup>1</sup> <https://urlz.fr/sYmS>

<sup>2</sup> <https://urlz.fr/f8sK>

<sup>3</sup> « La protection fonctionnelle... après l'assassinat de Samuel Paty », site fédéral, 3 mars 2021 : <https://urlz.fr/t8oH>

**Pour aller plus loin :**

« La protection fonctionnelle – mise à jour juillet 2024 », site Sgen+ : <https://urlz.fr/t8oN>



**Agir localement**

# Se saisir des enjeux autour de la biodiversité

Par Tristan Brams

La biodiversité est à l'honneur cette année avec la Cop 16 qui s'est déroulée en Colombie fin octobre et l'Ipbes<sup>1</sup> – Giec de la biodiversité –, qui réunit sa plénière du 10 au 16 décembre en Namibie. L'occasion pour nous de faire le point sur la biodiversité, enjeu majeur bien souvent oublié lorsqu'on parle de transition écologique.

L'Office français de la biodiversité<sup>2</sup> définit la biodiversité comme l'ensemble constitué par les êtres vivants (espèces végétales, animales), leurs écosystèmes (forêt, mare, fonds marins...), ainsi que les interactions entre les espèces et avec leurs milieux (milieu de vie, chaînes alimentaires, coopérations...).

La biodiversité connaît une érosion importante qui a plusieurs facteurs : la destruction des habitats (développement de l'agriculture, des villes, des routes...), la surexploitation des ressources naturelles (ressources halieutiques, bois...), le changement climatique (hausse des températures, acidification des océans...), les pollutions (chimiques, sonores...) et les espèces exotiques envahissantes (écrevisse de Louisiane, renouée du Japon...). Toutes ces causes sont d'origine humaine et nous avons une prise sur elles.

Là où le climat fait référence à des réalités globales (effet de serre par exemple) et de long terme (sur des milliers d'années), la biodiversité est un enjeu sur lequel nous pouvons agir pour des résultats à court terme.

Car la biodiversité renvoie à l'espace autour de notre lieu de travail, à l'eau que nous buvons, au contenu de notre assiette, et finalement à nous-mêmes qui en faisons partie. Restaurer la biodiversité, c'est gagner sur de nombreux plans : des aliments plus diversifiés sans pesticide ; des terrains qui absorbent davantage l'humidité, des parcelles plus fraîches lors des canicules ; des sols plus fertiles et des matières premières pour produire ; mais aussi des sources d'émerveillement à la (re)découverte des êtres vivants qui nous entourent, peuplent nos imaginaires, inspirent des solutions nouvelles à nos problèmes...

### COMMENT AGIR ?

La France est signataire de textes internationaux, a publié des stratégies et des plans qu'on peut tenter de mobiliser.

La convention sur la diversité biologique de 1992, à l'origine des COP biodiversité, est juridiquement contraignante. Lors de la COP15 à Montréal, la France a pris des engagements, en particulier la réduction de moitié du risque global lié aux pesticides et la restauration de 30 % des écosystèmes terrestres et maritimes dégradés d'ici 2030. De même,



signalons les mesures 28 et 29 « Assurer l'exemplarité de l'État et des services publics » de la Stratégie nationale biodiversité 2030<sup>3</sup> qui découlent du cadre mondial de la biodiversité de Kunming adopté lors de la COP15 à Montréal. L'engagement n° 14 du plan de transition écologique de l'État (« Préserver la biodiversité ») prévoit en particulier de « Développer le jardinage écoresponsable en supprimant des espaces goudronnés pour y installer des zones de désimper-méabilisation, dans le but de laisser passer l'eau dans les sols. » Les conseils régionaux sont les chefs de file des collectivités territoriales en matière de biodiversité et sont nos interlocuteurs pour mettre en place des projets avec leurs agences régionales. Avec nos collègues, nos étudiants ou élèves, nous pouvons restaurer ensemble un coin de nature, préserver une aire éducative à proximité, rejoindre des projets de science participative avec des communautés scientifiques, etc. On peut commencer par une fresque de la biodiversité<sup>4</sup>, puis se saisir des propositions de l'Office français de la biodiversité, de pistes du projet « biodiversité administrative »...

### Voir également :

Le projet biodiversité administrative : <https://biodiversite-administrative.fr/>

Un Mooc pour se former : <https://www.mooc-biodiversite.com/>

<sup>1</sup> Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. En français, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, <https://www.ipbes.net/fr>

<sup>2</sup> <https://www.ofb.gouv.fr/>

<sup>3</sup> <https://biodiversite.gouv.fr/>

<sup>4</sup> <https://www.fresquedelabiodiversite.org/>





L'exemple du Creps de Poitiers

## Biomécanique et ingénierie pour le parasport

Par Jean-François Debril, ingénieur de recherche au centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps) de Poitiers et représentant CFDT du personnel

Cet été, nous avons pu vivre des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) qui nous ont touchés au cœur. À leur clôture, nous pensions tous que le regard sur le handicap et la place dans la société des personnes en situation de handicap allaient changer. Mais comme en matière de handicap, rien n'est jamais gagné, il a fallu une mobilisation pour que le nouveau Premier ministre nomme une ministre déléguée aux personnes en situation de handicap. Espérons-le, avec des moyens car investir dans le vivre-ensemble (r)apporte beaucoup à la société – et pour une nation vieillissante comme la nôtre, ce devrait être une priorité.

Les Creps ont pour mission de former aux métiers du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, d'accompagner les sportifs de haut niveau et de développer le sport pour tous. Dotés d'une certaine autonomie dans leur organisation, certains ont ainsi pu développer l'accompagnement scientifique à la performance (ASP) sportive. Dans ce domaine, la France n'est pas la plus avancée et l'investissement de notre ministère pour cet ASP reste très limité. Ce sont plutôt des initiatives individuelles ou locales qui sont à relever.

### ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE COLLABORATIF

À Poitiers, des acteurs locaux se sont mis en réseau pour apporter aux fédérations des compétences scientifiques en biomécanique<sup>1</sup>. Ce n'est pas sans peine quand il faut rechercher en permanence des financements et jongler avec l'instabilité des postes fédéraux. Mais la satisfaction est grande quand les équipes accompagnées depuis de nombreuses

années performant comme aux JO en tir à l'arc (argent par équipe chez les hommes et bronze en individuelle) et en BMX race (or, argent et bronze chez les hommes).

Le paralympisme n'est pas en reste : la vice-championne au lancer de poids F20 (sport adapté), Gloria Agblemagnon, a bénéficié d'une expertise de son lancer grâce au prêt de caméras du CNRS. Ou encore, Laurent Chardard, médaillé de bronze en 50 mètres papillon et en 100 mètres nage libre :

amputé des membres du côté droit suite à une attaque de requin, cet athlète a pu bénéficier d'une expertise de son départ grâce à des outils développés pour les valides.

### PARASPORT POUR TOU-TES

Outre l'ASP en biomécanique, le Creps de Poitiers a développé un fil rouge pour rendre accessible aux personnes présentant des déficiences des membres inférieurs des sports où elles seront portées.

En effet, après une étude scientifique avec une cavalière paralympique et un cavalier du Cadre noir de Saumur, un dispositif de maintien sur selle, nommé Hippolib<sup>2</sup>, a été conçu. Vendu à quelques centaines d'exemplaires, il a facilité le développement de l'équithérapie et permis aux petits et grands de prendre les rênes ! En canoë-kayak, un dispositif analogue<sup>3</sup> permet à une personne paraplégique de pagayer en autonomie. Nous espérons pouvoir cette année transformer le prototype en petite série. Pour le para-attelage, nous



Dispositif d'aide à la pratique du kayak

avons mis au point un prototype de siège sécurisé. Ce siège pourrait permettre aux meneurs handisport de concourir avec les valides. Enfin, je profite de cette tribune pour peut-être faire avancer notre projet de « baskets » de la personne en fauteuil – un fauteuil roulant à manivelle tout chemin pour affronter la ville, se promener en famille, voire pratiquer un sport sur un pied d'égalité avec des valides.

Que ce soit à Poitiers ou ailleurs, les initiatives ne manquent pas. Imaginez les possibles si nos ingénieurs et chercheurs passaient moins de temps à faire de l'administratif et plus de temps à créer.

<sup>1</sup> Consortium pour l'analyse, l'innovation et la performance dans le sport (Caips) : <https://www.caips.fr>

<sup>2</sup> <https://www.mouvly.com/gamme-hippolib/>

<sup>3</sup> <https://data.inpi.fr/brevets/FR3072075>

# LAËTITIA LECHAT

Entretien réalisé par Dominique Bruneau

Après le succès des Jeux paralympiques, *Profession Éducation* a souhaité attirer l'attention des lecteur·trice·s sur la situation des personnes en situation de handicap pratiquant un sport. Portrait de Laëtitia Lechat, athlète parasport, multi engagée.



même si parfois certains regards interrogeaient mes capacités. Quand j'ai commencé le tennis en fauteuil, ce n'était pas très glorieux : je n'avais pas le matériel adapté pour évoluer sur un cours – mon fauteuil était adapté pour la ville – et il m'a fallu aussi combattre les pépins physiques dus à mon manque de pratique sportive, apprendre à me déplacer sur un court de tennis et frapper la balle. Difficile aussi pour un prof de tennis de s'adapter à quelqu'un qui a un handicap – beaucoup de clubs ne sont pas prêts à cela, encore aujourd'hui. Le fait de venir en cours était en soi un défi vu les douleurs que j'avais et la récupération que cela demandait, mais grâce à l'amélioration de mon mental et à l'acceptation des douleurs, j'ai pu commencer la compétition. Après plusieurs tournois, j'y ai pris de plus en plus de plaisir et j'ai gravi les classements. En 2020, j'ai eu envie de faire les Jeux paralympiques de Paris, mais un malheureux accident m'en a empêché. Peut-être Los Angeles en 2028 ?

## Comment as-tu commencé le sport ?

➊ Issue d'une famille qui ne comptait pas le mot sport dans son vocabulaire, c'est par la force des choses et afin d'accéder à certaines catégories de médicaments, que je me suis mise à la pratique d'une activité sportive. Au collège, j'ai découvert le tennis et j'ai rencontré un professionnel qui a mesuré la dimension de mon besoin, alors j'ai adhéré à un club et je me suis prise au jeu de la compétition.

## Est-il facile de pratiquer un sport quand on est une personne en situation de handicap ?

➋ Mon handicap, qui n'est pas de naissance, est lié à une maladie dégénérative (polyarthrite rhumatoïde) et m'oblige aujourd'hui à me déplacer en fauteuil. Quand on a des problèmes tendineux ou musculaires, la pratique peut poser problème. Au début, sans endorphine, sans renforcement musculaire, c'était compliqué, alors il faut être opiniâtre et franchir, comme dans les études, les étapes les unes après les autres. Surtout, il faut trouver les bonnes personnes pour nous guider.

## Comment es-tu venue à la compétition ?

➌ Ayant évolué longtemps avec des cannes, le fauteuil a été pour moi comme une libération

## Comment en es-tu venue à monter une section sportive ?

➍ Quand j'ai intégré l'université, en 1994, peu de choses facilitaient l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Ainsi, j'ai créé le premier accueil pour étudiants polyhandicapés en bibliothèque au sein d'une université avec du matériel adapté aux multiples handicaps et aux besoins importants et divers.

Parallèlement, dans le club où je pratique, à Grigny, j'ai eu envie de monter une section sportive handisport multisports pour les enfants et jeunes en situation de handicap afin de développer tous les sports en handi ou en sport adapté. Je suis aujourd'hui présidente de cette section, avec un rôle de médiatrice reconnu, notamment pour temporer et prendre le recul nécessaire avant toute décision.

## Quels objectifs as-tu pour cette section sportive ? Qui vient ?

Pour moi, l'objectif est de permettre à des jeunes et des adultes en situation de handicap de sortir de chez eux, de pratiquer, de retrouver une santé, le sourire et une famille. Ces objectifs dépassent largement la pratique sportive. On y accueille aussi des personnes de tout âge, des personnes non

genrées. Pour moi, de toute différence doit naître une force, alors je travaille cette relation à l'autre, ce regard sur l'autre. Cela doit être un exemple pour les adultes accompagnateurs que des enfants avec des handicaps différents puissent évoluer ensemble dans le respect et l'entraide. Ma réussite dans ma section, c'est de voir quelqu'un d'heureux.

## [...] il est nécessaire de penser le handicap globalement...

**À l'université, à l'école, on a du mal à proposer la pratique physique à une personne en situation de handicap - la plupart du temps, elle est dispensée. Que faudrait-il changer selon toi ?**

• Un enfant, quel que soit son handicap, aura énormément de problèmes pour trouver un club sportif – peur de la différence, du regard sur le handicap, manque de formation des intervenants... C'est pour cela que la section a été créée : il faut différencier l'approche en direction de l'enfant, baisser le niveau d'exigence. Un enfant handicapé mental qui ne salue pas l'adversaire dans un combat ou pour sortir du tatami au judo, est-ce si grave ?

À l'École comme en club, il faut faire du cas par cas et laisser les professionnels s'adapter et mettre en place. Les enfants ne me parlent pas de l'exclusion qu'ils vivent au collège, ce sont leurs parents qui en parlent et qui en souffrent. Pour eux, le monde de l'Éducation n'est pas du tout bienveillant vis-à-vis d'un enfant en situation de handicap perçu comme une contrainte et non comme une richesse. La formation des personnels autour de la prise en charge de ces enfants devrait être centrale, car elle profiterait aussi aux autres enfants au sein des classes. Si on faisait vraiment de l'inclusion, de l'adaptation, de la différenciation, il n'y aurait plus

de handicap. Je pense que sciemment on ne veut pas inclure – l'inclusion aujourd'hui est de l'ordre de « la bonne action » et de la volonté de se donner une forme de bonne conscience.

Alors je fais de la sensibilisation dans les écoles, la plupart du temps en fin de journée quand les parents viennent chercher leurs enfants qui peuvent participer à la séance pendant un quart d'heure environ avec du matériel spécifique (fauteuil, ballon...). Ce dialogue entre le parent et l'enfant est primordial car il démocratise le handicap : un enfant valide qui explique avoir pris du plaisir à jouer au ballon ou à faire la course avec un fauteuil, c'est top car c'est là que l'on change le regard. Devant le succès des demandes des professionnels, y compris dès la maternelle, on ne peut satisfaire toutes les demandes. Ce qui est sûr c'est qu'il est nécessaire de penser le handicap globalement et non en cloisonnant les choses, notamment par des protocoles administratifs. Il faut penser autrement, dans une approche collective, en associant surtout les familles.

**Les Jeux paralympiques de Paris ont-ils contribué à cela selon toi ?**

• L'image des Jeux, la fête, tout cela a sans doute permis une plus grande prise de conscience : j'ai plus d'appels de parents qui n'osaient pas se renseigner pour leur enfant, notamment avec un handicap mental. Certains regards dans la rue ont également changé. Est-ce temporaire ? Difficile à dire, mais il faut prendre l'instant comme il est. Beaucoup de choses restent à faire. Par exemple, trop souvent, on ne tient compte que des difficultés à accéder aux infrastructures et pas le handicap mental ou le polyhandicap. La loi de 2005 a été une grande avancée car elle a obligé les gens à faire, mais il faut aussi penser à mêler les handicaps et les réponses que l'on donne dans une société diverse constituée de personnes différemment valides.

### PARCOURS

#### 22 mai 1969

Naissance dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

#### 1996

Obtention d'une licence de biologie à Paris 7 Denis Diderot.

#### 2001

Poste de bibliothécaire assistante spécialisée à Sorbonne Nouvelle.

#### 2014

Formation donnée à l'université de Bordeaux 3 sur l'accueil des personnes handicapées.

#### 2015

Création du groupe de travail sur le handicap à Sorbonne Nouvelle.

#### 2017

Premier mandat à la commission Handicap au Comité départemental de l'Essonne Tennis.

#### 2019

Début de la pratique du tennis en fauteuil. Obtention du diplôme « Éducateur sportif sport santé E3S » via le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de l'Essonne.

#### Mars 2021

Inscription à l'US Grigny (91).

#### 2022

Création de la section handisport, sport santé et sport adapté de l'US Grigny.

#### 2023

Commence à siéger pour la CFDT à la Commission nationale consultative des personnes handicapées (CNCPH).

#### Janvier 2024

Obtention du diplôme de juge de ligne tennis (première femme en fauteuil).

#### 27 août 2024

Porteuse de la flamme paralympique à Grigny.

### BIBLIO

« L'accueil des étudiants handicapés en bibliothèque universitaire » (avec **Françoise Marsaud**), in Marie-Noëlle Andissac (dir.), *Handicap et Bibliothèque*, Association des bibliothécaires de France, Coll. « Médiathèmes », 2007.



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# NOUVEAU SERVICE AUX ADHÉRENTS

Connectez-vous sur votre espace adhérent et accédez à

## MaFormation Cfdt: *en 1 clic!*



**Sur notre nouvelle plateforme multimodale de formation, découvrez toute l'offre de formations Cfdt** proposées en présentiel, à distance, ou en format mixte (présentiel + distanciel) : communication, élus d'entreprise / administration, formations juridiques, formations des responsables, thématiques revendicatives, etc.

**Vous venez d'adhérer ?** Sur **MaFormation Cfdt en 1 clic**, vous pouvez bénéficier de votre « Formation Bienvenue » pour découvrir la Cfdt et son fonctionnement.

**MaFormation Cfdt en 1 clic** sera régulièrement mise à jour avec de nouveaux modules, aussi n'hésitez pas à consulter notre catalogue regroupant les formations de votre fédération ou de votre union régionale !



[CFDT.FR](https://www.cfdt.fr)

À bientôt sur

**MaFormation Cfdt:**  
*en 1 clic!*